

	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL				
	Séance du 16 juin 2025				
L'an deux mille vingt-cinq le seize juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du onze juin deux mille vingt-cinq sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.					
Nombre de membres en exercice : 19	Présents	Absents	dont absents excusés ayant donné pouvoir	Date de la convocation	Date de transmission en préfecture et affichage
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 16	13	6	3	11.06.2025	19/06/2025

DÉLIBÉRATION N°2025-5-12

Présents (13) : AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESNOS Claudine, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (3) : BONNIEL Aude a donné procuration à FRANÇOIS Claude, FOUCAULT Damien a donné procuration à MODESTO Jérôme, MESSINA Nathalie a donné procuration à MASON Cathy

Absents excusés (3) : AMOUROUX Céline, DESGARCEAUX Nathalie, JUNCA-GOARDERES Alexandre
Secrétaire de séance : FRANÇOIS Claude

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

et après en avoir délibéré

Article 1^{er} : APPROUVE le tableau des effectifs ci-annexé

Article 2 : CHARGE l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 23/06/2025

Pour : 16

Contre : --

Abstentions : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
FRANÇOIS Claude



Le Maire,
Jean-Louis MOIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérécourse » accessible depuis le site www.telerecours.fr.



TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE LARRA
 EFFET AU 23/06/2025

EMPLOIS PERMANENTS									
POLE	SERVICES	Emploi/Poste	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé		Cat.	Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Peut être pourvu par un contractuel	Emploi pourvu ?	Grade de l'agent qui occupe le poste
			TC	TNC					
ADMINISTRATIF	DIRECTION	Directeur Général des Services	35		A	Attaché territorial	OUI	OUI	Attaché territorial
	ADMINISTRATION GENERALE	Agent chargé de l'accueil, des relations avec les associations et de la communication	35		C	Adjoint Administratif	OUI	OUI	Adjoint administratif
		Assistant(e) administrative	35		C	Adjoint administratif principal	NON	OUI	Adjoint administratif principal
	URBANISME	Secrétaire chargée de l'urbanisme, de l'état civil et des élections	35		C	Adjoint administratif principal	OUI	OUI	Adjoint administratif principal
	FINANCES	Agent chargé de la comptabilité, de la paye et des ressources humaines	35		C	Adjoint administratif	NON	OUI	Adjoint administratif
TECHNIQUE	TECHNIQUE	Responsable du service technique	35		C	Agent de maitrise	NON	OUI	Agent de maitrise
		Agent polyvalent du service technique	35		C	Adjoint technique principal 1ère classe	NON	OUI	Adjoint technique principal 1ère classe
		Agent polyvalent du service technique	35		C	Adjoint technique	OUI	OUI	Adjoint technique
		Agent polyvalent du service technique	35		C	Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe Agent de maîtrise Agent de maitrise principal	OUI	OUI	Agent de maitrise
		Agent polyvalent du service technique	35		C	Adjoint technique principal 2ème classe	OUI	Non	
SCOLAIRE	ATSEM	ATSEM		28	C	ATSEM principal 2ème classe	NON	OUI	ATSEM principal 2ème classe
		ATSEM		30	C	ATSEM principal 2ème classe	NON	OUI	ATSEM principal 2ème classe
		ATSEM		30	C	ATSEM principal 2ème classe			
		ATSEM		30	C	ATSEM principal 1ere classe	OUI	OUI	
	ANIMATION	Coordonnatrice Enfance Education	35		B	Animateur Principal	NON	OUI	Animateur Principal
		Directrice Animation	35		C	Adjoint d'animation principal 2 ème classe	OUI	OUI	Adjoint d'animation principal 2 ème classe
		Animatrice / Animateur	35		C	Adjoint d'animation	NON	OUI	Adjoint d'animation
		Animatrice / Animateur	35		C	Adjoint d'animation	NON	OUI	Adjoint d'animation
		Animatrice / Animateur	35		C	Adjoint d'animation	NON	OUI	Adjoint d'animation
		Animatrice / Animateur		32	C	Adjoint d'animation	NON	OUI	Adjoint d'animation
		Animatrice / Animateur		31	C	Adjoint d'animation	NON	OUI	Adjoint d'animation
		Animatrice / Animateur		31	C	Adjoint d'animation	NON	OUI	Adjoint d'animation
	ENTRETIEN	Agent d'entretien	35		C	Adjoint technique	NON	OUI	Adjoint technique
		Agent d'entretien		30	C	Adjoint technique	NON	OUI	Adjoint technique
RESTAURATION SCOLAIRE	Cuisinier	35		C	Adjoint technique	NON	OUI	Adjoint technique	
	Cuisinier	35		C	Adjoint technique	NON	OUI	Adjoint technique	

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE LARRA
 EFFET AU 23/06/2025

EMPLOIS NON PERMANENTS							
POLE	SERVICES	Motif	Emploi/Poste	Temps de travail		Cat.	Grade (s) rattaché (s) à cet emploi
				TC	TNC		
ADMINISTRATIF	ADMINISTRATION GENERALE	accroissement temporaire	Agent administratif	35		C	Adjoint Administratif
TECHNIQUE	TECHNIQUE	accroissement temporaire	Agent polyvalent du service technique	35		C	Adjoint technique
		accroissement saisonnier	Agent polyvalent du service technique	35		C	Adjoint technique
SCOLAIRE	ATSEM	accroissement temporaire	ATSEM		30	C	ATSEM principal 2ème classe
		accroissement temporaire	ATSEM		30	C	ATSEM principal 2ème classe
		accroissement temporaire	ATSEM		33	C	ATSEM principal 2ème classe
	ANIMATION	accroissement temporaire	Animatrice / Animateur		28	C	Adjoint d'animation
		accroissement temporaire	Animatrice / Animateur		30	C	Adjoint d'animation
		accroissement temporaire	Animatrice / Animateur		31	C	Adjoint d'animation
		accroissement temporaire	Animatrice / Animateur		31	C	Adjoint d'animation
		accroissement temporaire	Animatrice / Animateur		32	C	Adjoint d'animation
		accroissement temporaire	Animatrice / Animateur		33	C	Adjoint d'animation
	ANIMATION	accroissement saisonnier	Animatrice / Animateur		30	C	Adjoint d'animation
		accroissement saisonnier	Animatrice / Animateur		30	C	Adjoint d'animation
		accroissement saisonnier	Animatrice / Animateur		31	C	Adjoint d'animation
		accroissement saisonnier	Animatrice / Animateur		32	C	Adjoint d'animation
		accroissement saisonnier	Animatrice / Animateur		33	C	Adjoint d'animation
		accroissement saisonnier	Animatrice / Animateur		33	C	Adjoint d'animation
	ENTRETIEN	accroissement temporaire	Agent d'entretien		23	C	Adjoint technique
		accroissement temporaire	Agent d'entretien		23	C	Adjoint technique
		accroissement temporaire	Agent d'entretien		26	C	Adjoint technique
		accroissement temporaire	Agent d'entretien		28	C	Adjoint technique
		accroissement temporaire	Agent d'entretien		30	C	Adjoint technique